

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée générale annuelle de la corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », tenue par visioconférence le 19 mai 2020 à 10h00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents :

M.	Marcel Alexander
M.	Michel Demers
M.	Raymond Talbot
M.	Ray Khalil
M.	Nicolas Borne
Mme	Carole Imbeault
M.	Pierre Marchand

Étant tous membres de la corporation.

Assistent également à l'assemblée :

Mme Christiane Hémond, Directrice Générale, CCSL
Mme Valérie Lachapelle, Coordonnatrice administration et comptabilité, CCSL
Me Eve-Marie Le Fort, avocate

Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte à 10h08.

1.1. Président et secrétaire de l'assemblée

Du consentement unanime des membres présents, monsieur Marcel Alexander agit comme président de l'assemblée et Me Eve-Marie Le Fort agit comme secrétaire de l'assemblée.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1. Président et secrétaire de l'assemblée
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. DÉCISIONS

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale spéciale du 17 octobre 2019
- 2.2. Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton
- 2.3. Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton

- 2.4. Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle
- 2.5. Nomination des vérificateurs externes de la corporation
- 2.6. Élection des membres du conseil d'administration de la corporation

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Résolution
AGA-2020-05-19/001**

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

D'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel quel.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. DÉCISIONS

2.1. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale spéciale du 17 octobre 2020

Les membres de l'assemblée ayant reçu préalablement le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 17 octobre 2020, la secrétaire est dispensée d'en faire lecture.

**Résolution
AGA-2020-05-19/002**

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 17 octobre 2020, tel que rédigé.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.2. Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres prennent connaissance du rapport des vérificateurs qu'ils ont reçu préalablement et s'en déclarent satisfaits.

**Résolution
AGA-2020-05-19/003**

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU :**

D'accepter le rapport des vérificateurs indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.3. Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres ont déjà pris connaissance des états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019, lors de leur adoption par le conseil d'administration.

**Résolution
AGA-2020-05-19/004**

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU :**

D'approuver les états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.4. Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.

Les membres déclarent être d'accord avec et acceptent la ratification de tous les actes et gestes posés durant l'année.

**Résolution
AGA-2020-05-19/005**

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

De ratifier les actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.5. Nomination des vérificateurs externes de la corporation.

Considérant l'entrée de la corporation au périmètre comptable de la Ville de Laval en 2020, la Ville a confirmé que les vérificateurs de la corporation devront dorénavant être les mêmes que ceux de la Ville de Laval. Le mandat de vérification des états financiers de la corporation sera donc intégré à l'appel d'offres global de la Ville de Laval, prévu être lancé au cours des prochains mois.

Résolution
AGA-2020-05-19/006

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

De déléguer le pouvoir de nomination des vérificateurs externes de la corporation au conseil d'administration.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.6. Élection des membres du conseil d'administration de la corporation.

Le président rappelle aux membres qu'il y a lieu de nommer annuellement les membres du conseil d'administration annuellement et conformément aux règlements de la corporation.

Résolution
AGA-2020-05-19/007

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

Que les membres suivants soient élus administrateurs de la corporation :

- **M. Marcel Alexander pour la Corporation de la salle André-Mathieu**
- **M. Raymond Talbot pour la Corporation de la salle André-Mathieu**
- **M. Michel Demers pour la Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.**

- M. Ray Khalil pour Ville de Laval
- M. Nicholas Borne pour Ville de Laval
- Mme Carole Imbeault pour Ville de Laval
- M. Pierre Marchand pour Ville de Laval

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution
AGA-2020-05-19/008

Il est alors unanimement **RÉSOLU** :

Que l'assemblée soit levée à 10h13.



Marcel Alexander
Président de l'assemblée



Nicholas Borne
Secrétaire-trésorier